

FRANCE TERRE D'ASILE

*LA REPRÉSENTATION DES RÉFUGIÉS
ET DES MIGRANTS DANS LES MÉDIAS :
LE POIDS DES STÉRÉOTYPES*

PAR

Yvan Gastaut



Yvan Gastaut¹

Les sociétés contemporaines, confrontées à la diversité culturelle, se posent la question de l'altérité. Accueillir l'étranger : ce précepte biblique provoque toujours des vicissitudes dans le monde occidental. Face à l'arrivée sur le sol français de travailleurs migrants et de réfugiés, l'opinion publique a opposé et oppose encore des comportements de méfiance pilotés par des préjugés largement relayés par les médias. Rejeter l'Autre devient alors une logique aveuglante, bien souvent au nom de la préservation d'une hypothétique identité nationale fondée sur la présence d'une population dite « de souche ».

À la lumière de nombreux travaux d'historiens lancés depuis deux décennies, la question des discriminations doit être appréhendée à deux niveaux : dans sa réalité mais aussi dans le système de représentations qui l'accompagne. Fruits d'inévitables habillages fantasmatiques du réel, les préjugés occupent une part prépondérante dans le mécanisme de rejet à l'égard des migrants et des réfugiés. Dans la mesure où ils engendrent des comportements parfois violents, ils constituent un miroir déformateur décisif, souvent grossissant du rapport à l'altérité. Aussi, les chercheurs en sciences sociales s'attachent-ils, à juste titre, à envisager des protocoles de recherche autant sur les discours et les préjugés que sur la réalité des choses.

Le préjugé moteur du racisme

Le racisme s'exprime principalement à partir de ces présupposés largement partagés, reposant bien souvent sur des argumentaires qui s'avèrent faux, fallacieux ou irrationnels. Ainsi, la discrimination est un phénomène complexe qu'il faut nécessairement appréhender à plusieurs échelles et à plusieurs degrés.

1 Historien, Maître de conférences à l'Université de Nice Sophia Antipolis, Laboratoire URMIS (Unité de recherches Migrations et sociétés), gastaut@unice.fr

Si l'on s'en tient au seul XXème siècle, les préjugés raciaux ont conduit des sociétés entières, aveuglées par les systèmes de propagande reposant sur une information diffusée en masse, à cautionner de véritables systèmes bureaucratifiés fondés sur l'exclusion voire l'extermination d'un bouc émissaire. Ce rejet a ainsi prit la forme extrême du génocide comme en 1915, lorsque les Arméniens de l'Empire ottoman ont été victimes d'un racisme qui a abouti à une extermination programmée de cette minorité chrétienne en terre d'Islam. Entre 1941 et 1944, les populations juives ont subi un sort aux formes sensiblement identiques mais de plus grande amplitude sous l'impulsion de l'État nazi en Allemagne dont le moteur était l'antisémitisme. Dans ce cadre, d'autres populations, à l'instar des Tsiganes, ont connu le même sort. Plus récemment, au Rwanda en 1994 ou en Bosnie-Herzégovine en 1994-95, des massacres ont révélé que le racisme de masse pouvait encore exister à la fin du XXème siècle. Cette forme de rejet, organisée à l'échelle d'un État a connu des formes différentes dans des degrés moindres à l'image du modèle de l'*apartheid* sud-africain mis en place après 1945, ayant également cours sous des formes moins marquées aux États-Unis et qui proposait un « développement séparé » des communautés blanches et noires.

La discrimination existe également au niveau des relations inter-personnelles, dans le champ économique, social, politique et culturel, français : à l'école, dans le domaine de l'emploi, dans l'espace public en général. Le racisme exprimé à l'égard des travailleurs migrants et des réfugiés prend toute sa place. Dans ce cadre, les crises économiques sont bien souvent des facteurs déclencheurs, à l'image des conséquences du « krach boursier » de 1929 à New York ou du « choc pétrolier » de 1973-74 sur la situation des étrangers et des réfugiés en France.

Quels qu'en soient les degrés, l'ensemble de ces comportements ont un point commun : ils sont suscités par des préjugés parfois érigés au rang de « doxa », sorte d'idée reçue généralisée à l'échelle de la masse. Ce qui fait que dans le rapport à l'Autre, ces jeux d'images faussées sont d'une première importance. Lorsqu'un groupe devient le bouc émissaire d'un autre, le racisme se développe. Aux stéréotypes du Juif à la fin du XIXème siècle, le présentant comme avide d'argent, pouvoir et agent d'un complot international, ont succédé des stéréotypes sur l'Arabe, perçu comme violent, sanguinaire et fanatique. D'autres groupes de personnes comme les

Noirs, jugés naïfs et proches de l'animalité, les Asiatiques, discrets et autonomes, les Portugais ou Espagnols, bons travailleurs mais pas forcément aptes à s'adapter à la culture française... Bien entendu, ces préjugés évoluent à travers le temps et il revient à l'historien d'en étudier les mutations.

Ainsi, lorsqu'on s'attache à analyser les attitudes de l'opinion publique française, il est nécessaire mais pas suffisant de poser les problèmes économiques comme base de la discrimination. Sans doute, faut-il aussi évoquer des éléments supplémentaires qui tiennent à des aspects culturels et religieux. Dans le contexte d'une poussée islamophobe en France, contemporaine de la crise économique, le fait de voir dans chaque « Arabe », travailleur immigré, « Beur » de la « seconde génération » ou réfugié, un intégriste musulman se forge à partir d'un imaginaire complexe : vieux fond d'images négatives du « Sarrazin » hérité de l'époque des Croisades ; poids des théories scientifiques sur l'inégalité des races du XIX^{ème} siècle ; conséquences d'un passé colonial mal digéré et du traumatisme de la guerre d'Algérie avec ses mémoires troublées. De la même manière, dire que la « crise des banlieues » est un problème social est sans doute juste, mais l'explication n'est pas là aussi suffisante. Il est indispensable de réfléchir plus en profondeur pour bien comprendre les choses.

L'importance du contexte historique

Les préjugés qui orientent la perception des migrants et des réfugiés sont fabriqués à partir d'un jeu d'images saisi dans un contexte spécifique d'une société donnée, taraudée par un certain nombre d'inquiétudes, de peurs, de fragilités. Ces stéréotypes qui structurent l'espace public parce que relayés par les médias, évoluent avec le temps. Quelques exemples pris à des périodes différentes permettent de le mettre en relief.

En 1870, à Hautefaye, en Dordogne, toute une population de paysans en armes fait subir les pires sévices à un jeune aristocrate de passage accusé de tort : un parfait bouc émissaire dans le contexte douloureux de la guerre franco-prussienne. Dans ce que l'historien Alain Corbin a appelé « le village des cannibales », cet homme, dont la rumeur a fait de lui un « Prussien », a été lynché, lapidé et même dévoré par les habitants d'Hautefaye. Le poids des stéréotypes a fonctionné faisant de cet étranger une figure du danger telle que le passage à l'acte est apparu comme une évidence.

En 1893 à Aigues-Mortes, le cadre est bien différent : la population italienne de la ville est victime de la violence organisée d'ouvriers français, excités par les difficultés économiques, assimilant les Transalpins à des concurrents dans l'entreprise des salines de la ville. À cette époque dans toute la France, l'Italien est un bouc émissaire, présenté comme un terroriste en puissance. Il est vrai que quelques mois plus tard, en 1994, le président de la République Sadi Carnot est assassiné par l'anarchiste italien Sante Caserio. En cette fin du XIX^{ème} siècle, la figure du danger épousait les formes de ce travailleur immigré italien affublé d'images négatives fondées sur des préjugés tenaces stigmatisant le « macaroni », le « babi », le « rital » ou encore le « terrone » : un paysan, pauvre, peu civilisé, pouilleux, inculte, délinquant en puissance car « manieur de couteaux ». Cet ensemble de stéréotypes garde toute sa force jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

En 1934, le suicide de l'escroc Alexandre Stavisky, Juif d'origine russe, exacerbe un peu plus encore les préjugés antisémites déjà fortement ancrés dans la société française au moment de l'affaire Dreyfus puis renouvelés par les ligues d'extrême droite après la Grande Guerre, qui, nombreuses et influentes, préfigurent l'idéologie antisémite du gouvernement de Vichy qui organisera l'exclusion des Juifs entre 1940 et 1944. En écho à cette période, l'antisémitisme revêt aujourd'hui de nouveaux habits à l'exemple du meurtre du jeune Ilian Halimi qui, en 2006 a posé le problème du poids des préjugés dans la décision du « gang des barbares » à s'en prendre à un Juif parce qu'il est censé être riche.

À l'automne 1973, à Marseille, plusieurs ratonnades sont organisées à la suite du meurtre d'un chauffeur tramnot par un Algérien immigré. Pendant quelques mois, la cité phocéenne et le Sud de la France sont le théâtre de ce que certains observateurs nomment « guerre raciale » entre Français et Arabes : les stéréotypes de l'Algérien se répandent alors dans l'Hexagone pour stigmatiser cette population jugée indésirable parce que réputée « violente » et « inassimilable ». Cette représentation négative de l'Arabe trouve de nouvelles formes en novembre et décembre 2005, à l'occasion des révoltes de jeunes dans les banlieues françaises. D'aucun ont parlé de mouvements « arabo-musulmans », en s'appuyant sur une certitude trop appuyée : la montée de l'intégrisme en France et tout particulièrement dans les cités.

Réduire ces émeutes à leur composante « immigrée » ou « musulmane » est le fruit d'un fantasme bien chevillé au corps de l'opinion publique. L'exemple d'un « petit » incident lors d'une émission de *La Marche du siècle* de Jean-Marie Cavada en 1993 illustre parfaitement ce problème : au cours d'un reportage sur les banlieues, des jeunes habitants d'une cité d'origine immigrée, ont été surpris de voir qu'une barbe leur avait été rajoutée au montage. Les réalisateurs de l'émission affirment qu'ils ont voulu faire « plus vrai », c'est à dire de répondre parfaitement à l'idée que l'on se fait de l'intégriste en l'occurrence porteur d'une barbe.

Entre vérité et falsification

Aussi irrationnelles soient-elles, toutes ces formes de rejet s'appuient sur des vérités partielles : tout est vraisemblable et personne ne cherche à aller plus loin. À l'époque du « village des cannibales », il existait bien un problème d'espions prussiens ; à la Belle Époque, les Italiens délinquants étaient nombreux en France ; durant l'entre-deux-guerres, des Juifs ont bien participé à différentes affaires de corruption et, dans les années soixante-dix, des Algériens pouvaient effectivement se montrer violents voire meurtriers. Ces quelques jalons empruntés à différentes périodes de l'histoire contemporaine et du temps présent engendrent deux axes de réflexion.

D'une part, toutes ces situations mettent en scène des discriminations ordinaires fondées sur des préjugés que les instances de pouvoir, partis politiques, médias, associations et groupements divers reprennent à leur compte voire contribuent à développer. D'autre part, en matière de rejet, il s'agit également d'individus confrontés les uns aux autres et donc, le poids du préjugé peut provoquer des violences aussi brutales que spontanées mettant en scène des « corps à corps ». En guise d'exemple, les « ratonnades » du 17 octobre 1961 sont autant de l'ordre de l'institutionnalisation de la discrimination à partir d'un préjugé anti-arabe que d'une réaction spontanée de policiers excités par le poids des fantasmes. Cet épisode dramatique de l'histoire de la guerre d'Algérie mettant en évidence un « racisme au faciès » organisé, dans la mesure où le couvre-feu mis en place par le préfet de police de Paris Maurice Papon à l'encontre des seuls Algériens, avait pour but de résoudre le problème des actes terroristes, alors effectivement fréquents dans la capitale.

Les pouvoirs législatifs et exécutifs, pourtant adossés à des réalités sociales, ont gouverné et gouvernent encore la France à partir de présupposés à l'image de la suspicion de plus en plus nette autour des « faux réfugiés » ou encore du doute généralisé quant au caractère sincère des mariages mixtes.

Ainsi pour simplifier et être accessible au plus grand nombre on essentialise, on généralise, et, par facilité ou par paresse, on applique des réalités partielles et partiales communes à tous. Le racisme se nourrit de la sorte. L'éthnicisation généralisée d'un problème et notamment celui des réfugiés en France, renvoie très nettement au mécanisme de la rumeur qui, comme le montrent les chercheurs en sciences sociales, s'appuie sur ce qui est vraisemblable. Tout est marqué par la distorsion et par la déformation. Un véritable paradoxe se développe : malgré une multiplication des moyens d'information, il est de plus en plus difficile de distinguer le vrai du faux. Cette incapacité permet aux préjugés de s'affirmer encore mieux.

Par exemple, depuis le début du XXème siècle, le « Protocole des sages de Sion » prête aux Juifs l'intention de vouloir prendre le contrôle occulte de la planète notamment par le biais de la finance internationale. Et malgré le fait que, dès 1920, ce texte était connu pour être une falsification grossière, cela n'a pas empêché Hitler de s'en servir, avec un soutien de la population allemande, pour stigmatiser les Juifs. Un film américain de Marc Levin est sorti en 2005 sur ce sujet, intitulé *Le Protocole de la rumeur* et doté d'un scénario inquiétant : au lendemain du 11 septembre 2001, des voix se sont fait entendre, partout dans le monde, pour accuser les Juifs d'avoir commandité les attentats de New York et Washington. Une telle mystification n'est pas sans rappeler celle des « Protocoles des Sages de Sion ». La « rumeur d'Orléans », dont Edgar Morin a étudié les effets en 1969, a également véhiculé le mythe du complot juif. À Orléans, il s'est produit des actes de rejet des commerçants juifs à partir de cette rumeur. Donc, le préjugé a gardé toute sa force.

Ces dernières années, la fausse agression du RER B, l'affaire du bagagiste de Roissy ou encore l'affaire des caricatures de Mahomet sont des exemples médiatiques particulièrement significatifs du mélange entre fantasme et réalité.

Finalement, les recherches et conclusions scientifiques, aussi justes et pointues soient-elles, ne résistent pas au poids des préjugés. Même si

l'un d'entre eux sera déconstruit, cela ne l'empêchera pas de continuer à être efficace. À ce sujet, le cas de l'Unesco est significatif : pendant cinquante ans, cette institution internationale a cherché à démanteler scientifiquement la notion de « race » jugée obsolète. Mais celle-ci sous d'autre appellation comme « ethnie » ou « culture » continue d'exister.

L'émergence de la figure du réfugié

Figure des temps modernes, le réfugié peut être également appréhendé sur le temps long. Sa présence dans l'histoire est aussi vieille que les systèmes politiques. Toutefois, les premiers usages du terme « réfugié » se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française en 1694 pour évoquer les Huguenots alors pourchassés par le pouvoir royal.

La Révolution donne à ce terme une acception plus fine : en 1793, le droit d'asile est inscrit dans la Convention montagnarde. Mais c'est la Monarchie de Juillet qui, entre 1830 et 1848, apparaît comme une période d'accueil de nombreux réfugiés en France (6 000 venus d'Espagne et de Pologne) mettant en scène les prémices des revendications démocratiques et nationalistes qui vont se développer sur le continent européen. La loi du 24 avril 1832, adoptée au Parlement sans opposition, fait naître juridiquement la catégorie de réfugié. En 1833 des bureaux des réfugiés étrangers se créent dans les communes : leur fonction est à la fois la bienfaisance et le soutien en accordant des crédits mais aussi la surveillance dans la mesure où chaque réfugié est muni d'un passeport spécial et interdit de rassemblement avec d'autres. À cette époque, l'image du réfugié est plutôt positive dans une France encore peu taraudée par les questions d'immigration et d'identité nationale.

Avec la III^{ème} République et la mise en œuvre d'un socle national et le développement des papiers d'identité, la question des réfugiés prend une nouvelle dimension amplifiée par les conséquences de la Grande Guerre. La désagrégation politique de certains États ou Empires conjuguée avec la montée des totalitarismes provoquent l'arrivée en France de réfugiés en grand nombre. Certains, devenus apatrides, sont titulaires d'une nouvelle carte d'identité supra-nationale, le « passeport Nansen » créé en 1922 sous l'impulsion de l'ancien explorateur norvégien Fridtjof Nansen, premier Haut-Commissaire pour les réfugiés de la Société des Nations (SDN),

nouvellement fondée. Arméniens, Russes, *Fuorusciti* italiens, républicains espagnols, Tsiganes sont des populations qui arrivent en France avec un lot d'images plutôt négatives. Tantôt considérés comme des fuyards, des malpropres, des sans-le-sou, pouilleux, dangereux et couteux pour la France, les réfugiés n'ont pas bonne presse. Ils sont non seulement perçus comme des agitateurs politiques capables de venir semer le trouble dans l'Hexagone mais aussi mal acceptés en raison de leurs faibles ressources et des problèmes sanitaires et d'hygiène qu'ils sont susceptibles d'engendrer. L'image régulièrement entretenue dans certains journaux, à travers la caricature et les écrits littéraires est celle du profiteuse de l'hospitalité française.

Écorné pendant l'entre-deux-guerres, le principe « France, terre d'asile » retrouve du poids en 1945. Avec trente millions de personnes déplacées dans le monde et principalement en Europe, la question des réfugiés est placée au centre du débat politique et public aboutissant à la Convention de Genève en 1951 et à la naissance de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides en 1952. La figure du réfugié, telle celle du Yougoslave fuyant le régime titiste à partir de 1955, souffre moins à cette époque de préjugés négatifs.

Mais, dans le contexte de fermeture de la France à l'immigration de travail au milieu des années soixante-dix, l'imaginaire négatif autour des réfugiés est progressivement réactivé, non sans intensité à certaines périodes. Ainsi lorsque la guerre civile ravageait l'Algérie, notamment en 1993-94, l'accueil de réfugiés algériens a suscité d'importantes controverses ; de même qu'en 2011 lorsque la tension et la nervosité a gagné opinions publiques et gouvernements autour de l'afflux de migrants venus de Tunisie et de Libye, provoquant une mobilisation frontalière singulière à la frontière franco-italienne, à Menton-Vintimille.

Figure du migrant, figure du réfugié : quelles distinctions ?

En matière de représentations médiatiques, il apparaît important de réfléchir aux différences entre la figure du migrant et celle du réfugié à travers le temps. En effet les nombreux décalages et les distorsions qui contribuent au brouillage des pistes sont éclairants. En fonction des contextes socio-économiques et géopolitiques, mais aussi en lien avec l'état des stéréotypes ambiants, ces deux figures sont tantôt divergentes tantôt superposées jusqu'à n'en former qu'une seule.

Quoiqu'il en soit, il est indispensable d'insister sur le caractère complémentaire de ces deux figures médiatiques. Car si, en théorie, la migration de l'une est motivée par des raisons économiques tandis que celle de l'autre résulte de situations politiques spécifiques, la réalité est plus complexe.

Par ailleurs, si l'on s'en tient aux seuls réfugiés, il existe de fortes variations en matière de représentation en fonction de leur origine géographique ou pour des raisons liées à leur combat politique. Certains sont moins désirables que d'autres. Par exemple, il faut noter le relatif bon accueil fait aux *boat people* venus d'Asie du Sud-Est dans les années 1975-77 alors que, par ailleurs, le rejet des migrants maghrébins était flagrant, y compris avec la politique publique du retour au pays. Cette attitude du « deux poids, deux mesure » n'a pas manqué d'alimenter la polémique.

Pour une bonne partie de l'opinion publique peu importe qu'il soit réfugié ou immigré, les vastes catégories simplistes restent la norme : un « Noir » reste un « Noir » ; un « Arabe » reste un « Arabe ». Il n'est pas rare que, pour le pays d'accueil, Kurdes, Tchétchènes, Irakiens ou Moldaves soient rangés dans un même système de représentations.

Ces quelques remarques nous amènent à prendre acte qu'aux temps d'un certain déclin des idéologies politiques, le principe du droit d'asile semble perdre de sa vigueur comme élément singulier et positif du « modèle français ». Fruit d'un certain désenchantement, l'opinion a tendance à ne voir dans chaque réfugié qu'un migrant économique qui ne dit pas son nom. Il faut dire qu'aux temps de la fermeture des frontières décidée au début du septennat Giscard D'Estaing en 1974, en conséquence de la crise économique, le statut de réfugié était l'un des rares moyens pour être autorisé officiellement à s'installer sur le sol français. Aux temps de « l'immigration zéro », la suspicion à l'égard des réfugiés n'a jamais été aussi forte.

Parmi les représentations négatives les plus courantes, se trouvent celles de la fraude, omniprésente à partir des années quatre-vingt : le « faux réfugié » essaie de pénétrer en France pour s'y installer au mépris de toute morale.

L'apparition de la catégorie médiatique des « déboutés du droit d'asile » est significative sur ce point. Autre thème récurrent, l'invasion : les réfugiés sont encombrants et envahissent le pays. Conforté par des écrits

comme *Le Camp des saints*, roman d'anticipation de Jean Raspail datant de 1973 et racontant l'invasion de la France par des *boat people* ou les analyses de certains démographes ou hommes politiques, ce préjugé s'est fortifié depuis ces dernières années. Une fois passées la compassion et l'émotion spontanée à la vision d'images médiatiques du drame des réfugiés (bateaux de fortune s'échouant sur les côtes méditerranéennes, files d'attente aux frontières, traversées au long cours, centres de rétention ou d'internement), l'inquiétude et la peur reprennent leurs droits.

Cet accueil frileux fait aux réfugiés s'est accompagné d'une mauvaise conscience, traduite par le malaise suscité par la phrase de Michel Rocard alors Premier ministre, prononcée en 1990, sortie de son contexte et inlassablement répétée comme le signe d'une France qui aurait perdu son label de terre d'accueil et de refuge.

En établissant une distinction entre migrant et réfugié, il s'agit non pas de considérer une bonne et une mauvaise migration en pensant que celle des réfugiés serait plus acceptable mais de saisir la complexité des phénomènes. Bien entendu, un réfugié, s'il s'installe en France, rejoint la cohorte des étrangers et le regard porté sur lui n'est pas particulièrement différent. Du coup, il faut considérer la figure du réfugié non pas comme une figure concurrente mais comme un sous-ensemble de la figure plus globale du migrant.

Démêler dans les systèmes de représentations médiatiques les figures du migrant et du réfugié représente dès lors un enjeu pour la recherche scientifique et notamment historique car trop peu de chantiers ont été lancés à ce jour. Mais il s'agit également d'un enjeu en matière de formation et plus largement d'éducation en contribuant à déconstruire les stéréotypes. ■



Siège social
24, rue Marc Seguin
75 018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
Fax : 01 53 04 02 40

e-mail : infos@france-terre-asile.org

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Prix des droits de l'homme de la République française, 1989
Grande cause nationale fraternité 2004
Reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral du 23 février 2005
Mention d'honneur 2010 de l'Unesco - Prix pour la promotion d'une culture
universelle des droits de l'homme

ISSN : 2102 – 376X



Avec le soutien du
Fonds européen pour les réfugiés